



COMMUNIQUE N° 006/C/CGRA/SG/2026

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°009/AONO/C.NGRA/ SG/ST/CIPM-2026 DU 18 /02/2025 POUR L'ACQUISITION D'UNE PELLE CHARGEUSE DANS L'ARONDISSEMENT DE NGOURA, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOURA COMMUNIQUE

Les résultats de l'avis d'Appel D'Offres National ouvert en procédure d'urgence N°009/AONO/C.NGRA/ SG/ST/CIPM-2026 DU 18 /02/2025 POUR L'ACQUISITION D'UNE PELLE CHARGEUSE DANS L'ARONDISSEMENT DE NGOURA, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST, ainsi qu'il suit :

N° AONO	Intitulé	Adjudicataire	Montant TTC (FCFA)	Délai d'exécution
009	ACQUISITION D'UNE PELLE CHARGEUSE DANS L'ARONDISSEMENT DE NGOURA, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST	ETS SAFAGA BUSINESS	100 000 000	04 Mois (120 Jours)

Ledit attributaire est par conséquent invité à bien vouloir se présenter dès diffusion du présent communiqué à la Mairie de Ngoura, pour les formalités de notification d'attribution du marché considéré.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront détruites. Le présent communiqué tient lieu de main levée de la caution des soumissionnaires non retenus.



Ngoura, le

11 0 APR 2026

Le Maire

(Autorité contractante)

Mada Michel

Ampliation :

- Préfet LD ;
- ARMP-EST ;
- DD MINMAP LD;
- Adjudicataire ;
- Archives.



DECISION MUNICIPALE N° 006/DM/CGRA/SG/2026

Portant attribution l'avis d'appels d'offres national ouvert en procédure d'urgence N°003/AONO/C.NGRA/SG/ST/CIPM/NGRA/2020 du 15/01/2020 pour les travaux de construction du stade municipale de Ngoura dans la Commune de Ngoura, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOURA,

- Vu La Constitution ;
Vu La loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu Le Décret n°77/97 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats des communes et établissements communaux et les textes modificatifs subséquents ;
Vu le décret N° 95/082 du 24 avril 1995 portant création de la communes de Ngoura ;
Vu L'arrêté n° 00196/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire, à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Ngoura ;
Vu L'arrêté N°0204/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés publics auprès des communautés urbaines, communes et communes d'arrondissement ;
Vu La décision N°157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant désignation des Présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes ;
Vu La note de service N° 017/NS/MINMAP/CAB du 29 Mars 2019 portant désignation des représentants du Ministère des Marchés publics au sein de la commission interne de passation des marchés publics auprès de la commune de Ngoura ;
Vu La décision municipale N° 056/DM/CNG/SG/2019 portant constatation de la composition de la commission interne de passation des marchés publics auprès de la commune de Ngoura ;
Vu la décision municipale N° 010/DM/C.NGRA/SG/ du 02 Avril 2020 Portant modification et constatation de la composition de la commission interne de passation des marchés publics auprès de la commune de Ngoura.
Vu L'appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence N°009/AONO/C.NGRA/SG/ST/CIPM-2026 du 18 /02/2025 pour l'acquisition d'une pelle chargeuse dans la Commune de Ngoura, Département du Lom et djerem, Région de l'est ;
Vu La proposition d'attribution N° 19 /L/DLD/C.NGRA/CIPM-PCCM/2026 du 09 Avril 2026 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise Ets SAFAGA BUSINESS BP : Bertoua Tél : (237) 670 32 50 40/699 77 59 01 est déclaré adjudicataire du lot unique de l'appel d'offres ci-dessus visé suivant le tableau ci-après :

N° AAO	Intitulé	Adjudicataire	Montant TTC (FCFA)	Délai d'exécution
009	ACQUISITION D'UNE PELLE CHARGEUSE DANS L'ARONDISSEMENT DE NGOURA, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST	ETS SAFAGA BUSINESS	100 000 000	04 Mois (120 Jours)

Article 2 : Le Secrétaire Général et le Chef de service du marché sont chargées de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliation :

- Préfet LD ;
- ARMP-EST ;
- DDMINMAP/BTA
- MINMAP LD;
- Adjudicataire ;



Ngoura, le
Le Maire
(Autorité contractante)

Alada Michel